



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DATE DE CONVOCATION

29/01/2026

## AFFICHEE LE :

29/01/2026

## NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 27

## DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

05 février 2026

**L’an deux mil vingt six, le 04 février , à 20h00**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Laurence FILOCHE-GARNIER, Denis LE THOREL, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS, Nathalie OERLEMANS

**ABSENTS** : Erich FREUDENSPRUNG, Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : André VROMET à Dominique MASSA, Didier FLAUST à Bertrand HAVARD, Gilles SEBIRE à Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK à Hélène BURGAT, Annick LECHANGEUR à Josiane MALLET,

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE L’ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU COEUR**

DELIBERATION N° **DELIB-2026-005**

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET



La Ville accompagne depuis de nombreuses années l'association les Restos du Cœur, notamment en leur mettant gracieusement à disposition un local situé à la Vallée Barrey, 4 bis rue Alcide de Gasperi, d'une surface totale de 238,38 m².

Cette mise à disposition est effectuée par voie de convention d'occupation précaire du domaine privé de la Ville.

La convention actuelle arrivera à expiration en mars prochain. Dans ce cadre, il vous est proposé de renouveler le partenariat.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable 2 fois pour la même durée par tacite reconduction.

Par conséquent,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Après consultation de la Commission, Finances, moyens généraux et commande publique du 28 janvier 2026,

#### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** la mise à disposition gracieuse du domaine privé de la Ville au profit de l'association Les Restaurants du Cœur,
- **D'APPROUVER** le projet de convention d'occupation précaire du domaine privé de la Ville jointe en annexe,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**

Le secrétaire de séance,  
**Dominique MASSA**